NEWSLETTER DU RESEAU INTERMINISTERIEL DE MODERNISATION DE LA FONCTION RH





CISIRH Réseau IMRH Newsletter n°14 Décembre 2020

Bonjour à tous,

En dépit du contexte sanitaire que nous connaissons et ses impacts sur l'avancement de nos travaux, l'équipe du réseau IMRH a souhaité vous communiquer les dernières actualités des actions engagées en 2020.

L'équipe du réseau IMRH en profite pour vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année en espérant qu'elle soit meilleure que celle qui se termine!

Bonne lecture et au plaisir de vous retrouver prochainement!

L'équipe du Réseau IMRH

SOMMAIRE

	Actualité du réseau 3
	GT « sécurisation de la mobilité » : organisation le 17 septembre 2020 d'un atelier dédié au
	volet administratif de la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI)
	GT « Harmonisation des demandes RH »4
	États liquidatifs – Création d'un module Primes4
9	
	Structuration du réseau5
	Copil métier des SIRH du 8 décembre 20205
	Copil du Réseau IMRH du 09 septembre 20206
	Nouvelles publications dans la bibliothèque de référence
	Fiche et outil de calcul pour le dispositif du temps partiel annualisé à la suite de la naissance
	d'un enfant6
	Création d'un simulateur de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle
	Publication de prochains guides
10.20	Agenda du réseau
l.	— лувниа ий теовай



GT « sécurisation de la mobilité » : organisation le 17 septembre 2020 d'un atelier dédié au volet administratif de la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI)

Organisé conjointement entre le Réseau IMRH et la DSI des ministères économiques et financiers, un atelier interministériel réunissant une trentaine de participants s'est tenu le 17 septembre 2020 au CISIRH sur le volet administratif de la fiche interministérielle de situation individuelle (FISI).

Cet atelier a été l'occasion :

- de rappeler le contexte et les objectifs de la FISI ;
- de dresser un état d'avancement des travaux engagés conjointement et de façon coordonnée par la DSI des MEF (Dossier numérique de l'agent) et le CISIRH ;
- de valider le contenu du volet administratif de la FISI;
- de déterminer le processus de génération et de transmission de la FISI afin d'assurer la continuité de la gestion administrative et de carrière des agents ;

La FISI administrative est en cours de développement dans le SIRH RenoiRH. Les autres ministères présents à l'atelier du 17 septembre ont été invités à déployer la FISI dans leurs SIRH respectifs.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour mettre à disposition la FISI administrative sur le portail de l'ENSAP. Ce projet constitue un nouveau pas vers l'ouverture des données et un accès des agents à l'ensemble de leurs données RH. Il permet aussi à l'ensemble des utilisateurs de s'approprier la FISI pour en favoriser l'usage interministériel et contribuer ainsi à l'harmonisation des pratiques.

De plus, un atelier interministériel portant sur la **FISI volet comptable** (prise en charge financière de l'agent à la suite d'une mobilité interministérielle) sera **organisé début 2021.** En effet, dans la mesure où les données correspondantes utiles portées par la FISI comptable auront été préalablement certifiées par l'administration d'origine et, a fortiori, par le comptable précédent, la FISI pourra se substituer à plusieurs pièces justificatives (PJ) comptables (RIB, carte vitale, etc.) mentionnées dans le guide des PJ précisant l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives de l'État. La FISI comptable dispensera alors l'agent de fournir les pièces justificatives nécessaires à sa prise en charge financière à la suite d'une mobilité interministérielle.

Vous pouvez retrouver les éléments de cet atelier en cliquant ici

GT « Harmonisation des demandes RH »

Les travaux d'harmonisation des demandes RH ont été réalisés en 2020 et ont abouti, le 15 octobre dernier, à l'envoi aux ministères d'un **lot de 14 formulaires**. Ces formulaires harmonisés portent sur les **demandes RH suivantes** :

- Cumul d'activités
- · Congés liés à la famille
- Prolongation au-delà de la limite d'âge
- Disponibilités
- Don de jour
- Compte épargne temps
- Versement du supplément familial de traitement
- Indemnité pour frais de changement de résidence administrative
- Congé bonifié
- Congé de formation professionnelle
- Temps partiel (hors thérapeutique)
- Prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint
- Déclaration pour reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Les administrations ont été invitées à formuler leurs observations sur le contenu et la forme de ces 14 demandes. A réception de l'ensemble des retours, les formulaires seront consolidés puis publiés début 2021 sur le portail <u>Pissarho.</u>

États liquidatifs – Création d'un module Primes

L'équipe du Réseau IMRH a participé aux ateliers de conception d'un SI Primes organisés par le centre de compétences éditoriales du CISIRH. Ces travaux ont notamment porté sur l'intégration et la génération dans cet outil des états liquidatifs modélisés à l'issue des GT organisés par le Réseau IMRH et validés par le bureau CF-CE2A de la DGFIP.

Ce module Primes permettra **d'automatiser le calcul des indemnités dans les SIRH « HRiens »** (Sirhius, Dialogue, RenoiRH, Alliance). Il poursuit quatre objectifs :

• Sécuriser la paie :

- ✓ Détermination automatique de l'éligibilité de l'agent à l'indemnité et du barème applicable ;
- ✓ Respect des planchers/plafonds indemnitaires ;
- ✓ Prise en compte automatique des impacts congés/absences : maintien, suspension, proratisation de l'indemnité) ;
- ✓ Application des incompatibilités entre primes prévues par les textes.
- Améliorer et simplifier le travail des gestionnaires RH: automatisation d'un calcul souvent réalisé manuellement aujourd'hui, signalement des anomalies ou irrégularités (dépassement des plafonds, incompatibilité, etc.);

• Fluidifier les relations avec le comptable :

- ✓ Production d'états liquidatifs automatiques contenant les éléments pris en compte par le moteur de calcul pour déterminer les montants ;
- ✓ Mise en œuvre du listage des entrées indemnitaires (en cours de validation par le bureau CF-CE2A);
- ✓ Création des conditions du contrôle allégé partenarial.

• S'appuyer sur le noyau RH FPE et les travaux du réseau IMRH :

- ✓ Matrice des incompatibilités ;
- ✓ Matrice des impacts congés/absence;
- ✓ Référentiels de paie des ministères « clients » de l'offre de service du CISIRH.

Le module est en cours d'installation dans RenoiRH. Un déploiement progressif est prévu pour les ministères RenoirH et prime par prime à partir d'avril 2021. Il est également disponible pour les autres ministères utilisant HR Access.

Structuration du réseau

Copil métier des SIRH du 8 décembre 2020

Sous la présidence de la DGAFP, le **COPIL métier des SIRH** s'est tenu à distance le 8 décembre 2020.

Cette instance a été consacrée aux actualités de la feuille de route SIRH 2022 et des principaux projets interministériels relatifs à la GRH :

- avancement des travaux de consolidation des SIRH;
- actualités du réseau IMRH;
- déroulement des travaux sur la déclaration sociale nominative (DSN);
- actions de déconcentration RH;
- déploiement du dossier informatisé de l'agent (DIA);
- point d'étape de la FISI;
- harmonisation des comptes rendus d'évaluation professionnelle (CREP);
- place de l'emploi public ;
- projet AT-MP;
- rapport social unique et base de données sociales.

Copil du Réseau IMRH du 09 septembre 2020

Le COPIL interministériel du réseau IMRH s'est tenu le 9 septembre 2020. Il a eu pour objectif d'échanger sur les pistes d'amélioration du fonctionnement du Réseau IMRH, afin de renforcer son positionnement dans la communauté interministérielle.

A cette occasion, les représentants ministériels ont :

- confirmé **l'importance des échanges** autour de leurs pratiques métiers et leur souhait de bénéficier de plus d'occasions d'échanger ;
- proposé que les séances soient organisées autour de sujets plus ciblés, sur la base des fiches produites par le BSRMRH comme celle consacrée au temps partiel annualisé par exemple;
- demandé à avoir plus de visibilité sur l'avancement des sujets entre deux COPIL ou GT;
- marqué leur intérêt pour la **veille réglementaire et les analyses d'impact** des projets de texte et souhaité leur renforcement.

A partir de ce diagnostic, les ministères ont proposé les **trois pistes suivantes** pour renforcer le positionnement du réseau IMRH :

- La création d'un espace collaboratif dédié au Réseau IMRH (ex : Osmose) ;
- L'organisation de réunions virtuelles Webinar sur des sujets RH ciblés ;
- L'envoi d'une **newsletter** à un rythme plus régulier.

Ces pistes sont en cours d'analyse afin de proposer début 2021 un **plan d'actions** aux ministères.

Vous pouvez retrouver la restitution de ce COPIL Réseau en cliquant ici



Nouvelles publications dans la bibliothèque de référence

Fiche et outil de calcul pour le dispositif du temps partiel annualisé à la suite de la naissance d'un enfant

Afin d'accompagner les gestionnaires RH dans la mise en œuvre du dispositif du temps partiel annualisé à l'occasion de la naissance ou de l'accueil d'un enfant issu du décret n° 2020-467 du 22 avril 2020, le CISIRH met à disposition :

- une note précisant le dispositif applicable ;
- un **outil de calcul** pour déterminer, à partir de la quotité de temps annualisé choisie par l'agent et du nombre de jours de la période non travaillée à l'issue du congé, les quotités de service pouvant être appliquées au cours des périodes travaillées.

Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Pour toute question relative à ce dispositif, n'hésitez pas à contacter le BSRMRH en adressant votre demande à l'adresse suivante : <u>cisirh@service-now.com</u> (l'objet de votre demande devra débuter par "HUB BSRMRH").

Création d'un simulateur de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Le BSRMRH a créé un simulateur relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) créée par la loi du 6 août 2019. Cet outil dispose des fonctionnalités suivantes :

- Calculer les montants plancher et plafond de l'ISRC ;
- Connaître, à partir du montant de l'ISRC et du droit potentiel de l'agent à une retraite à taux partiel, les **modalités d'assujettissement de l'ISCR** à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales ;
- Indiquer aux gestionnaires les **codes PAY** prévus pour procéder au versement de l'indemnité, en fonction des modalités d'assujettissement applicables.

Ce simulateur peut être téléchargé en cliquant ici.

Publication de prochains guides

Seront prochainement diffusés des guides RH portant sur :

- La procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;
- Le classement des fonctionnaires ;
- Le supplément familial de traitement (cf. atelier supra);
- Le congé bonifié.

Si vous souhaitez qu'un guide ou une fiche soit réalisé sur un thème RH particulier, n'hésitez pas à en faire la demande en vous adressant au réseau IMRH.



Les prochains évènements organisés par le Réseau IMRH seront les suivants :

- Atelier sur la FISI volet comptable;
- Atelier sur les formulaires interministériels de demandes RH ;
- Atelier sur le supplément familial de traitement (réglementation applicable, cas de gestion, etc.);
- **Groupe de travail sur un sujet RH** à déterminer : les titres à valider, les congés bonifiés, la cessation de fonctions, etc. ;
- COPIL Réseau IMRH.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les dates de ces évènements seront indiquées ultérieurement.

L'équipe du réseau IMRH

Hervé GOLDBLATT-WINTER | Marie GUILLAUMIN | Blandine PELLICIER

Nicolas BRIDENNE Jean-Louis PASTOR

Vous souhaitez nous contacter ou soumettre des sujets à traiter au niveau interministériel ?

C'est par ici